

Sommaire

Remerciements	V
Avant-propos	VII
Sommaire.....	IX
Table des matières	XVII
Table des abréviations	XXXV
Bibliographie	XLIII
Sources officielles.....	LXXXI
Table des illustrations	XCI

Introduction..... 1

Pourquoi la cyberadministration et la protection des données ?..... 3

Une étude théorique et pratique..... 6

Une étude du droit de la cyberadministration en huit parties..... 10

Partie 1 : La cyberadministration 17

§ 1 : Une politique publique de modernisation 19

- I. La quête permanente de modernisation de l'État 19
- II. Les deux dimensions de la cyberadministration 20
- III. Quelques notions-clé..... 22

§ 2 : La planification de la cyberadministration 25

- I. Les actes de planification en général..... 25
- II. La Stratégie « Suisse numérique » de 2020..... 27
- III. La Stratégie suisse de cyberadministration 2020-2023 27
- IV. Les lignes directrices des cantons relatives à l'administration numérique de 2018..... 28
- V. La Stratégie d'informatique en nuages des autorités suisses 2012-2020..... 30

VI. La Stratégie d'informatique en nuages de l'administration fédérale de 2020.....	31
VII. La Stratégie informatique de la Confédération 2020-2023	31
VIII. La Stratégie Open Government Data 2019-2023	32
IX. La Stratégie pour le développement de la gestion commune des données de base de la Confédération de 2018.....	33
X. Les autres Stratégies de la Confédération	33
§ 3 : Regard sur l'Europe.....	35
I. Plan d'action de l'Union européenne 2016-2020 pour l'administration en ligne.....	35
II. eGovernment Benchmark de l'Union européenne	37
III. La déclaration de Tallinn du 6 octobre 2017.....	38
IV. La Déclaration de Berlin du 8 décembre 2020	44
V. L'exemple de l'Estonie	45
§ 4 : La cyberadministration et le fédéralisme.....	53
I. L'absence de compétence générale à l'échelle nationale	53
II. Le fédéralisme en réseau	56
III. La critique	69
IV. Le cas particulier de la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire (AP-LCPJ)	77
V. Autres exemples de collaboration	87
§ 5 : La cyberadministration et le droit.....	88
I. L'apparition d'une nouvelle source de normativité.....	88
II. La reconnaissance d'un droit pour le législateur de tâtonner et d'avancer par retouches successives.....	91
III. L'écriture du droit	98
IV. La technologie en appui du droit.....	115
V. La formation des juristes	116
Partie 2 : Les fondements et la nécessité de la protection des données	121
§ 1 : De la sphère privée au droit à l'autodétermination informationnelle.....	123

§ 2 : Quatre générations de protection des données	126
I. La génération zéro	127
II. La génération expérimentale	128
III. La génération empiriste	130
IV. Vers la génération « intégrée » ?	131
§ 3 : La raison d’être de la protection des données face aux défis du numérique	134
I. Le paradoxe de la vie privée et l’argument fallacieux du « rien à cacher »	134
II. Le « Chilling Effect »	138
III. Le Procès de Kafka	142
Partie 3 : Le cadre normatif supranational de la protection des données	147
§ 1 : Article 8 CEDH.....	149
§ 2 : La Convention STE 108 du Conseil de l’Europe.....	152
§ 3 : Le droit de l’Union européenne.....	155
I. Généralités	155
II. Les textes.....	156
III. L’impact du droit de l’Union européenne sur la Suisse	161
§ 4 : Pacte ONU II, Résolution des Nations-Unies, Lignes directrices de l’OCDE	178
§ 5 : Bref survol de trois États choisis	180
I. Allemagne	180
II. Estonie.....	182
III. France.....	183
Partie 4 : Le cadre normatif de la protection des données en Suisse	185
§ 1 : Le cadre constitutionnel de la protection des données en Suisse.....	187

I.	Au niveau fédéral	187
II.	Au niveau cantonal.....	208
§ 2 : Le cadre légal de la protection des données en Suisse.....		212
I.	Le droit-cadre de la protection des données et les dispositions sectorielles sur le traitement des données.....	212
II.	Le droit public et le droit privé de la protection des données	222
III.	Le droit fédéral et le droit cantonal de la protection des données	263
§ 3 : Les conventions entre collectivités publiques.....		271
I.	Aspects généraux	271
II.	La définition des règles applicables	273
III.	Les conséquences d'une absence de définition des règles applicables	282
IV.	Excursus : l'utilisation systématique du numéro AVS par les organisations communes à plusieurs collectivités publiques.....	284
Partie 5 : Éléments de technique législative		289
§ 1 : L'exigence d'une base légale		291
I.	Pour autoriser le traitement des données	291
II.	Pour réaliser les droits fondamentaux des citoyens dans l'ordre juridique	292
§ 2 : Les types de normes en droit de la protection des données		294
I.	Les normes-cadre	295
II.	Les normes habilitantes.....	297
III.	Les normes d'accompagnement (ou de sécurité).....	298
IV.	Les normes déclaratoires.....	302
V.	Les normes indirectes.....	308
§ 3 : Le rang de la norme		314
I.	Généralités	314
II.	Les catégories d'actes normatifs	314
III.	La répartition des normes en droit de la cyberadministration	340
IV.	La loi sur la protection des données dans la hiérarchie des normes	356
V.	Vers l'apparition d'un phénomène d'« inversion législative ».....	358
§ 4 : La qualité de la norme		362

I. La licéité.....	362
II. La finalité	365
III. La proportionnalité.....	375
IV. La transparence, la reconnaissabilité et la prévisibilité	383
V. La légitimité	393
VI. L'exactitude	403
VII. La sécurité.....	407
VIII. La protection des données dès la conception et par défaut.....	428
§ 5 : La législation expérimentale.....	431
I. Présentation	431
II. Conditions	435
III. Quelques points requérant une attention particulière	447
IV. L'exemple du système suisse de traçage de proximité visant à informer les personnes potentiellement exposées au nouveau coronavirus (COVID-19).....	453
V. L'exemple de la construction du Référentiel cantonal de données de personnes, organisations et nomenclatures dans le canton de Fribourg	454
Partie 6 : L'externalisation du traitement de données dans le <i>cloud</i>	457
§ 1 : Le <i>cloud computing</i>.....	459
I. Généralités	459
II. Modèles de <i>cloud</i>	459
§ 2 : Une forme de traitement hybride.....	462
I. Similitudes et différence avec l'hébergement et la conservation de données.....	462
II. Similitudes et différences avec la communication de données (à l'étranger).....	463
III. Similitudes et différence avec la sous-traitance.....	465
§ 3 : Réglementation applicable.....	468
I. La Stratégie d'informatique en nuages des autorités suisses 2012-2020.....	468
II. À la Confédération	470
III. Dans le canton de Zurich.....	474
IV. Dans le canton de Lucerne	475

V.	Dans le canton de Fribourg	477
§ 4 :	Quelques points requérant une attention particulière	487
I.	La protection des citoyens et des citoyennes.....	487
II.	La protection des secrets	491
III.	Le droit applicable et le for juridique	511
IV.	L'externalisation de données dans un pays n'assurant pas un niveau de protection adéquat	514
§ 5 :	Le projet (avorté) d'un « <i>Swiss Cloud</i> ».....	523
§ 6 :	L'exemple des <i>Data Embassies</i> estoniennes.....	526
Partie 7 : Les personnes concernées et leurs données		529
§ 1 :	Les différentes catégories de données personnelles	531
I.	Les données personnelles « ordinaires »	531
II.	Les données sensibles.....	542
III.	Les identifiants de personne	549
§ 2 :	Le droit de consentir au traitement de ses propres données	569
I.	Notion et enjeux du consentement	569
II.	Les conditions de validité du consentement	579
III.	Le consentement dans la cyberadministration.....	589
IV.	Trois exemples pratiques de consentement en cyberadministration	593
§ 3 :	Les autres droits de la personne concernée.....	598
I.	Le droit d'accès	598
II.	Le droit d'opposition	606
III.	Le droit à la suppression et à la rectification des données erronées	610
IV.	La protection contre les actes matériels.....	615
V.	Le droit à la portabilité des données.....	617
VI.	Le droit à l'oubli.....	621
VII.	Le droit à la protection de la confidentialité et de l'intégrité des systèmes d'information	632
§ 4 :	Les activités de profilage et les décisions individuelles automatisées	635
I.	De la notion de profil de la personnalité.....	635

II. ... à celle de profilage	639
III. Les décisions et autres pronostics rendus par des machines.....	652

Partie 8 : Les autorités de contrôle en matière de protection des données 685

§ 1 : Une autorité incontournable de la transition numérique 687

§ 2 : Fondements de l'autorité de contrôle 687

I. Une obligation supranationale.....	687
II. Une obligation constitutionnelle	689

§ 3 : Statut juridique de l'autorité de contrôle..... 690

I. Une autorité indépendante.....	690
II. ... mais une autorité administrative quand même	711

§ 4 : Fonctions et pouvoirs de l'autorité de contrôle..... 718

I. Conseiller, informer et sensibiliser.....	718
II. Rendre des avis	723
III. Assister les personnes concernées.....	728
IV. Enquêter et surveiller	732
V. Ester en justice	740
VI. Coopérer avec les autres autorités de contrôle en matière de protection des données	748

§ 5 : Autocontrôle des autorités..... 753

§ 6 : Perspectives..... 754

Conclusion 759

Conclusion générale..... 761

Thèses par partie 763

I. Thèses de la partie 1 « La Cyberadministration »	763
II. Thèses de la partie 2 « Les fondements et la nécessité de la protection des données »	765
III. Thèses de la partie 3 « Le cadre normatif supranational de la protection des données »	766

IV. Thèses de la partie 4 « Le cadre normatif de la protection des données en Suisse ».....	767
V. Thèses de la partie 5 « Éléments de technique législative ».....	770
VI. Thèses de la partie 6 « L’externalisation du traitement de données dans le <i>cloud</i> ».....	772
VII. Thèses de la partie 7 « Les personnes concernées et leurs données »	774
VIII. Thèses de la partie 8 « Les autorités de contrôle en matière de protection des données »	776
Index alphabétique	779